



SECRÉTAIRE ASSISTANT MÉDICO-SOCIAL 16

Un titre professionnel de niveau 4 délivré par l'État

Code ROME M1609

Code NSF 324t

Public

Personnes en situation de handicap ayant obtenu de leur Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) :

- ♦ une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
- ♦ une orientation professionnelle vers une formation dispensée par le CRP Chantoiseau

Niveau de connaissances préalables requis

- ♦ Niveau classe de 2^{de}, 1^{ère}, terminale ou équivalent
- ♦ Maîtrise des fonctions de base des logiciels de bureautique (Word, Excel), de la gestion des fichiers sous windows et de l'utilisation d'internet
- ♦ Connaissance du clavier
- ♦ Maîtrise des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques de la langue française
- ♦ Maîtrise des 4 opérations arithmétiques et proportionnalité

Objectifs

Le (la) secrétaire assistant(e) médico-social(e) exerce sous l'autorité d'un médecin, d'un chef de service d'une structure médicale, sociale ou médico-sociale, dans le respect des procédures et de la réglementation en vigueur et en utilisant la terminologie et les techniques spécifiques au secteur.

Il (elle) travaille dans une équipe pluriprofessionnelle et est l'interface entre tous les intervenants et le public accueilli. Il (elle) réalise des tâches diversifiées liées au pôle ou secteur dans lequel il (elle) exerce : admissions, renseignements administratifs, saisie de comptes rendus médicaux ou opératoires, avec un degré d'autonomie et de responsabilité variable selon le contexte. La mission d'accueil est essentielle : la qualité relationnelle, le respect de l'éthique et de la déontologie sont primordiaux à la tenue de l'emploi. Le (la) SAMS évalue la demande des usagers ou des patients avec discernement, les renseigne, les conseille et les oriente en prenant en compte la dimension sociale, de façon à préparer le travail des professionnels, dans le cadre de sa délégation de responsabilités.

Ayant accès à des informations confidentielles, le (la) SAMS est soumis(e) aux règles du secret professionnel et, dans le secteur sanitaire, exerce son métier dans le respect de la loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé. Les conditions d'exercice de l'emploi varient selon la taille et la typologie des structures (publiques ou privées) dans lesquelles le (la) SAMS est employé(e).

Programme

La formation en présentiel se compose de 3 Activités Types, une période d'intégration complétées par une/des périodes en entreprise.

AT1 - Assister une équipe dans la communication des informations et l'organisation des activités

- ♦ Produire des documents professionnels courants
- ♦ Communiquer des informations par écrit
- ♦ Assurer la traçabilité et la conservation des informations
- ♦ Accueillir un visiteur et transmettre des informations oralement
- ♦ Planifier et organiser les activités de l'équipe

AT2 - Assurer l'accueil et la prise en charge administrative du patient ou de l'utilisateur

- ♦ Renseigner et orienter le public dans un service sanitaire, médico-social ou social
- ♦ Planifier ou gérer les rendez-vous de patients ou usagers
- ♦ Assurer la prise en charge médico-administrative et sociale du patient ou de l'utilisateur

AT3 - Traiter les dossiers et coordonner les opérations liées au parcours du patient ou de l'utilisateur

- ♦ Retranscrire des informations à caractère médical ou social
- ♦ Assurer le suivi et la mise à jour des dossiers de patients ou d'utilisateurs

- ◆ Coordonner les opérations liées au parcours de l'utilisateur
- ◆ Élaborer ou actualiser des tableaux de suivi dans un service sanitaire, médico-social ou social

Moyens pédagogiques

Des méthodes pédagogiques pour adultes sont mises en œuvre, la mise en situation réelle en entreprise alterne avec des périodes d'acquisition de connaissances théoriques et des simulations.

Utilisation d'une plateforme pédagogique en ligne.

Un accompagnement à la recherche d'emploi est introduit très tôt dans la formation.

Moyens techniques

- ◆ Salle de cours d'une capacité d'accueil en corrélation avec le nombre de stagiaires présents, équipée d'un tableau blanc, ordinateur avec connexion internet, vidéoprojecteur, paper-board.
- ◆ Centre de ressources équipé de 9 ordinateurs avec accès internet, photocopieur, imprimante et scanner. Les stagiaires peuvent y consulter la documentation technique professionnelle et bénéficier d'un espace ressources emploi.

Encadrement

- ◆ Formateurs titulaires d'un diplôme ou d'un titre au moins de niveau 5 et ayant une expérience professionnelle de plus de 5 ans en entreprise
- ◆ Accompagnement médico-psycho-social personnalisé en fonction des difficultés rencontrées ou des besoins exprimés
- ◆ Coordinatrice pédagogique
- ◆ Responsable pédagogique

Individualisation du parcours

- ◆ Bilans et entretiens individuels avec l'équipe médico psycho sociale et l'équipe pédagogique
- ◆ Entretiens d'accompagnement dans le cadre de la mise en place du projet personnalisé
- ◆ Adaptation des parcours partiels et possibilité de validation par blocs de compétences

Suivi de l'exécution de la formation

- ◆ Suivi de l'assiduité par un émargement par ½ journée
- ◆ Évaluations formatives permettant d'accompagner la progression du stagiaire

Évaluation de la formation

- ◆ L'accès au titre professionnel de Secrétaire Assistant Médico-Social s'appuie sur :
 - l'évaluation des pratiques professionnelles de l'activité acquises en formation et en entreprise, consignées dans un dossier professionnel
 - l'ECF (Évaluation en Cours de Formation) de chaque module relatif à une activité
 - l'épreuve de synthèse sous forme d'une mise en situation professionnelle reconstituée, dans un contexte de PME (écrit + épreuve de communication)
 - l'entretien final avec le jury axé sur la connaissance du métier, de l'entreprise et les compétences professionnelles relationnelles
- ◆ Attestation de formation
- ◆ Questionnaire qualité



Du 19 octobre 2020 au 4 octobre 2021



1 575 heures : 1 225 heures en centre de formation et 350 heures en entreprise (les durées en centre et en entreprise pourront être adaptées selon le calendrier annuel ou dans le cadre de l'individualisation du parcours du stagiaire)

- 35 heures par semaine

- lundi 9h à 12h et 13h à 17h, mardi - mercredi - jeudi 8h à 12h et 13h à 17h, vendredi 8h à 12h



Cette formation est financée par la sécurité sociale sur notification de la CDAPH et est rémunérée par la Région Provence Alpes Côte d'Azur.



Centre de Rééducation Professionnelle Chantoiseau - Briançon

Contact

Secrétariat Pôle Formation

04 92 25 31 31 - crpchantoiseau@fondationseltzer.fr

Juin 2020

Validité : 1 an